

\*\*\*\*\*

## Sessions d'audition 2018 semestre 2

\*\*\*\*\*

<b>DIJON</b>	<b>Le 21 septembre 2018</b>
<b>LILLE</b>	<b>Le 5 octobre 2018</b>
<b>SAINT ETIENNE</b>	<b>Le 12 octobre 2018</b>
<b>CAEN</b>	<b>19 octobre 2018</b>
<b>TOULOUSE</b>	<b>Le 29 novembre 2018</b>
<b>PARIS</b>	<b>14 septembre et 23 novembre 2018</b>

### C'est l'occasion de présenter votre demande de qualification d'urbaniste,

**Ces sessions d'audition sont ouvertes à tous les professionnels de l'urbanisme, quels que soient leurs modes d'exercice !**

**La qualification d'urbaniste est un enjeu, aussi bien pour les salariés des structures publiques, parapubliques ou privées, que pour les professionnels indépendants !**

La qualification d'urbaniste est une reconnaissance de compétences du cœur du métier, un atout pour des carrières diversifiées géographiquement ou du point de vue des modes d'exercice. C'est également une qualification reconnue à l'international (Québec) et que l'OPQU souhaite étendre à d'autres pays.

C'est aussi l'adhésion à des valeurs communes, l'OPQU a contractualisé avec l'Etat, la reconnaissance de la déontologie des urbanistes par la signature d'un protocole.

**Aujourd'hui c'est plus de 850 urbanistes qualifiés et plus de 150 jeunes diplômés inscrits sur la liste d'aptitude à la qualification d'urbaniste.**

#### **Une session d'audition, c'est l'occasion d'accélérer le mouvement !**

La qualification est une démarche simple qui s'adresse à tous les praticiens qui exercent des missions d'urbanisme à titre principal, quelles que soient leur formation initiale et leurs domaines d'activités. La procédure de qualification prévoit des entrées différenciées suivant le niveau de formation spécifique en urbanisme et la durée de la pratique professionnelle. Cette dernière doit correspondre à des missions ou travaux réalisés par le candidat, individuellement ou dans un collectif.

#### **Une démarche très valorisante sur le plan personnel !**

Les sessions d'auditions de l'OPQU ont été conçues spécialement pour faciliter la démarche de candidature et simplifier sa présentation. Le dossier de demande de qualification s'articule autour de la présentation de son **parcours professionnel d'urbaniste** et de **trois travaux d'urbanisme**. C'est une analyse rétrospective de sa propre carrière particulièrement enrichissante à réaliser.

#### **Comment ça se passe ?**

Chaque candidat est auditionné pendant 45 minutes. Il présente sa formation supérieure, son curriculum vitae et sa motivation pour la qualification. Il met en valeur de façon plus détaillée son parcours professionnel en urbanisme ; enfin, il présente trois travaux d'urbanisme qui illustrent son parcours professionnel et témoignent de son implication personnelle sur au moins deux types de missions appartenant au cœur de métier de l'urbaniste (domaines d'activités I à IV) \* et trois échelles de territoires et/ou problématiques différentes. Ces travaux doivent être choisis parmi les travaux réalisés au cours des dix dernières années et être représentatifs de la diversité de sa pratique professionnelle d'urbaniste

- Prenez contact avec le délégué général pour toutes précisions et conseils ;
- Faites-vous aider par vos confrères déjà qualifiés pour préparer votre audition et les éléments de votre dossier.

\* cf. voir référentiel métier de l'urbaniste et notice

#### **Les inscriptions sont ouvertes :**

##### **Pour vous inscrire à une session d'audition**

Seul le dossier de demande de qualification est à transmettre avant la session. Le candidat se présente avec ses dossiers le jour de l'audition. Cependant, **il est nécessaire que les candidats soient inscrits à la session au moins quinze jours avant**. Pour cela, chaque candidat intéressé nous transmet un courriel ([opqu@free.fr](mailto:opqu@free.fr)) dans lequel il annonce son souhait de s'inscrire en indiquant son nom, prénom, adresse mail et N° téléphone : cela permet de réserver un créneau d'audition, puis de prendre contact avec lui, notamment pour préciser le lieu, la date et l'heure d'audition et échanger sur la constitution du dossier.

Compte tenu des défections de dernière minute et des frais engagés par l'OPQU, un chèque d'au moins 100 euros est maintenant demandé lors de l'inscription.

##### **Pour toutes précisions et pour vous inscrire :**

Prenez contact avec Isabelle LIEGEON TOULZA,  
Déléguée Générale de l'OPQU,  
- Tél. : 06 43 04 20 48  
- @ : [opqu@free.fr](mailto:opqu@free.fr)